

Ces réflexions m'étaient suggérées, dernièrement, par la lecture de l'acte de donation du domaine de la Part-Dieu, faite par M^{me} de Servient, au grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon.

Si l'on considère, dans son état actuel et avec la valeur qu'il a aujourd'hui, l'objet de cette donation, on ne saurait rien imaginer de plus généreux et de plus grand. C'est là, assurément, une libéralité princière, comme il n'en a jamais été fait peut-être, car elle a sinon enrichi, du moins assuré pour toujours des ressources inépuisables à nos grands asiles de la charité.

Et telle a bien été aussi la pensée de tous les historiens qui ont rapporté cet acte mémorable.

On connaît le fait, à la suite duquel il se produisit : Le dimanche 11 octobre 1711, à la dernière heure du jour, la foule joyeuse, qui revenait de la fête de Saint-Denis-de-Bron, se précipita en tumulte sur le pont de la Guillotière, pour rentrer dans la ville, avant la fermeture des portes, déjà annoncée par la cloche de la retraite. A ce moment, une double circonstance malheureuse vint encore accroître le désordre : d'une part, la rencontre du carrosse de M^{me} de Servient, dame de la Part-Dieu, avec deux autres carrosses, venant de la Guillotière ; de l'autre, le refus des soldats de la porte du Rhône de livrer passage, sans une gratification en argent, ce qui explique comment on doit entendre l'accusation, portée contre le sergent, commandant le poste, d'avoir fait fermer la barrière.

De ces deux causes réunies résulta l'une des catastrophes les plus douloureuses, dont nos annales nous aient conservé le souvenir. Deux cent dix-sept personnes furent étouffées sur place, pendant que vingt-un autres, transportées à